

Q1. Des entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles poser leur candidature (par exemple, de l'Inde ou des États-Unis)?

R1. Les entreprises de pays à l'extérieur du Canada peuvent soumissionner sur cette demande de proposition.

Q2. Devons-nous nous déplacer pour des réunions?

R2. La réunion de lancement (annexe A, section 2.3) est la seule réunion identifiée dans le cadre du contrat et indique qu'elle aura lieu à l'installation des entrepreneurs ou par téléconférence. Toutes les autres réunions seront organisées dans le cadre du processus d'autorisation des tâches, partie 6 de la demande de proposition. Les détails du lieu de la réunion seront identifiés dans le cadre de la tâche.

Q3. Pouvons-nous réaliser les tâches liées à la DP de l'extérieur du Canada (par exemple, de l'Inde ou des États-Unis)?

R3. Les seules tâches associées au contrat qui peuvent être exécutées à l'extérieur du Canada sont les tâches liées au soutien hors site (annexe A, 3.2.1) et au soutien technique (annexe A, 3.2.3). Ce travail peut être effectué dans des pays à l'extérieur du Canada, comme l'Inde ou les États-Unis. Des travaux tels que la configuration et la configuration initiale (annexe A, section 3.1) et le soutien sur place (annexe A, section 3.2.2) nécessiteront des travaux à effectuer au Canada. Les travaux liés au serveur doivent être effectués dans le pays américain, britannique, canadien ou australien (ABCA) où il se trouve, conformément à l'annexe B, section 2.3.3.

Q4. Pouvons-nous présenter nos offres par courriel?

R4. Oui, présenter nos offres par courriel seulement.